

LE SEUL JOURNAL DU DIMANCHE Contenant les Dernières Nouvelles

LE BULLETIN

Le Meilleur Medium D'Annonces des Journaux du Dimanche

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun" — "Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."

POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Rédige en Collaboration

Administration: 105 à 109 Ontario Est. Tel. Est 1121

A. P. Pigeon, Editeur-Propriétaire

JUSTICE EXPÉDITIVE

LA PROMPTE INTERVENTION DU MINISTRE DE LA MARINE POUR EXTIRPER LES HONTEUX VESTIGES DU RÉGIME CONSERVATEUR DANS SON DÉPARTEMENT.

L'enquête du juge Cassels aura été désastreuse pour le personnel du département de la marine, à Québec. Des révélations graves ont forcé l'hon. M. Brodeur à suspendre de leurs fonctions vingt-huit des employés de ce département, en attendant que les tribunaux leur infligent un châtiement sévère, s'ils sont convaincus du crime dont ils sont accusés.

VA POUR L'ARBITRAGE

LA COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE POSE SON ULTIMATUM ET IL APPARTIENT À LA VILLE DE RELEVER LE DÉFI.

Seul de tous les membres de la Commission de l'éclairage, M. l'échevin Laviolette a eu le courage de faire face à la musique et de revendiquer pour sa commission le droit de tenir tête à la M. L. H. & P., en demandant à ce que la réponse de la compagnie aux offres du Conseil lui fut référée.

Deo Gratias

Nous remercions tous les jours la Providence d'avoir, d'une façon aussi remarquable, ouvert à notre pays la voie si belle où il s'est engagé pendant la dernière décennie, et ce sera notre devoir à tous d'en témoigner publiquement notre reconnaissance, demain, en rendant grâce à Dieu, pour les bienfaits dont il nous a comblés, particulièrement pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Langlois et la Division St-Louis

Il faut remettre à César ce qui appartient à César. C'est pourquoi le "Bulletin" se fait un devoir de constater publiquement que M. Bickerdike doit une très large part de son succès dans la division St-Laurent à M. Godfrey Langlois, député de la division St-Louis, à Québec.

Jamais, auparavant, le Canada n'a pu se réclamer de la prospérité dont il jouit, en ce moment, en dépit de la gêne temporaire, qui se manifeste en certains centres industriels, par suite d'une trop grande abondance de la main-d'œuvre, ce qui n'est, après tout, qu'un inconvenient de la richesse nationale, dû à l'engouement des classes immigrantes des vieux pays pour le nôtre.

L'HON M. LEMIEUX

La mission que va remplir à Londres, l'hon. M. Lemieux dans le but d'obtenir une réduction des taux télégraphiques entre la mère-patrie et le Canada, fait partie du programme d'améliorations que s'est tracé l'énergique ministre des Postes en prenant possession de l'important ministère qu'il dirige avec tant de tact et de dignité.

Avec la réduction du port des lettres à un sou, dans les villes, la livraison postale dans les campagnes et enfin la réduction des taux du câble transatlantique voilà ce à quoi travaille avec tant de zèle et de persévérance le dévoué collègue de Sir Wilfrid Laurier. Il y parviendra, nous en avons la pleine confiance, et il aura, ainsi, fait sa large part à l'édification de la grande oeuvre que laissera le Premier Ministre actuel du Canada.

C'est un homme d'une grande activité et il déploie beaucoup de tact dans les campagnes électorales; il connaît la plupart des électeurs, ne manque jamais l'occasion de leur être agréable ou de leur rendre service, et sait se tenir en contact avec eux. Il est entouré d'un groupe d'amis puissants et actifs. De plus, les citoyens de la division St-Louis apprécient hautement la force de caractère et l'esprit progressif de leur député, à Québec.

La campagne de M. Langlois sur la question de l'instruction publique a fait de lui l'un de nos hommes publics les plus utiles et les plus précieux. Outeur éloquent et documenté, il sait porter la persuasion dans les esprits. C'est donc à la popularité personnelle, au prestige et au travail de M. Godfrey Langlois, qu'à M. Bickerdike doit une large part de son triomphe.

Cinq Suavis disaient les Latins

QU'EN DITES-VOUS ?

La dalle de pierre dite "Grey Canyon" est commandée par la municipalité de la ville St-Louis, au prix de \$2.50 la verge carrée, pour la dalle de cinq pieds de largeur, alors que la ville de Montréal paie la même qualité de pierre à raison de \$1.80 la verge, soit 30 cts par verge de différence qu'empêche le fournisseur.

Sentimentalisme et "Boîtes à Pilules"

NOS ECHEVINS SONT DUPES DE LEUR SOLICITUDE ELECTORALE EN REVENDIQUANT POUR LES "OUVRIERS" LES AVANTAGES DU PRESENT SYSTEME D'ENLEVEMENT DE LA NEIGE.—D'OU VIENNENT LES "OUVRIERS" ET LES "BOITES A PILULES" ?

Le Conseil-de-Ville n'a pas pu ou n'a pas su rompre avec ses anciennes traditions, et l'enlèvement de la neige des rues se fera encore, cette année, selon les procédés plus que rudimentaires qui étaient en honneur au temps où Montréal n'était qu'une bourgade.

Quelles que soient les réformes que l'on songe à introduire dans le système présentement en vogue, l'enlèvement de la neige au moyen de véhicules entraînés par de pauvres hardielles, ne donnera jamais satisfaction au public et encore moins à la compagnie des Tramways, qui, à titre de partie au contrat, aura bon gré quel gré son mot à dire, dans la dépense des deniers publics affectés à ce coûteux service.

Mais, là n'est pas, pour le moment, le point important de la discussion, celui qui prime toutes les considérations d'économie ou d'efficacité, celui qui a fait perdre de vue à nos édiles les avantages de méthodes plus modernes et plus expéditives; pour débarrasser nos rues de l'avalanche de neige, dont nous sommes gratifiés, chaque hiver.

On a, en effet, allégué que l'enlèvement de la neige, au moyen de tramways, priverait la population ouvrière de son moyen de subsistance, pendant les mois rigoureux de la froide saison.

Un autre corbeau plane au-dessus du palais de Concordia! Il en vient de tous côtés de ces vilains oiseaux noirs, et nos édiles sont trop occupés à parer aux éventualités, pour s'occuper sérieusement d'affaires.

Le nouveau "scandale" est de dimensions colossales et il aura un retentissement qui laissera loin derrière lui les émotions causées par l'appréhension en bloc des membres de la Commission des Finances, sous le coup d'une accusation pour rire, d'avoir violé les dispositions de la charte, en rapport avec le paiement des dépenses de voyage officiel du maire à Paris.

Il ne s'agit plus de trois mille dollars, mais de quinze à vingt mille dollars que la ville sera appelée à payer, par suite d'une erreur commise par les fonctionnaires de l'un des plus importants services municipaux.

Volci les faits: L'élargissement de la rue St-Antoine ayant été ordonné, on résolut de partager les travaux d'expropriation en plusieurs sections, et le travail fut poussé avec toute la célérité qu'ont permise les innombrables pétitions à la Législature, les contestations non moins innombrables des indemnitaires et les lenteurs ordinaires de la procédure municipale.

Bref, la question est vieille de six ans, et les arbitres chargés de rendre justice à qui de droit ont blanchi à la peine, penchés en permanence sur des plans, des rapports et des états de compte.

L'expropriation aura donc été très coûteuse, si non ruineuse, et pour la ville qui paiera la grosse somme et pour les expropriés qui ont vu leur propriété se déprécier terriblement, par suite du retard apporté à la restauration de cette rue, dans des conditions normales. Enfin, le travail

des rues résidentielles, ce qui serait tout bénéfice pour les ouvriers des différents quartiers de la ville. Cet argument est irréfutable, mais, il en est d'autres plus sérieux, dont celui-ci, sur lequel nous attirons particulièrement l'attention des autorités.

L'impression est assez généralement répandue dans le public qui assiste au spectacle lamentable de ces milliers de trains chargés de neige circulant à travers nos rues, au lendemain des tempêtes d'hiver, que tous ces véhicules braillants—ces boîtes à pilules, comme on les appelle—sont la propriété de citoyens pauvres qui ont recouru à ce travail providentiel, pour gagner le pain de leur famille.

C'est un erreur et une profonde erreur! Nos édiles sont tout simplement dupes de leur sollicitude électorale et leur admirable pitié se trompe d'adresse.

Nous affirmons—et nous avons pour faire cette affirmation, des raisons positives—nous affirmons que la majorité des journaliers employés à l'enlèvement de la neige ne sont pas des citoyens, ayant feu et lieu, à Montréal, et que les voitures qui servent au charroyage de cette neige n'appartiennent pas à des citoyens.

Nous affirmons que les soi-disants "ouvriers" sont les pensionnaires d'Institutions ou se réfugient les immigrants frais débarqués et temporairement de passage à Montréal; sont des gens venus de la campagne pour passer l'hiver au milieu de nous; sont des sans-travail venus des Etats-Unis pour récolter la manne qui tombe en ce pays et que le très petit nombre, une poignée, sont des citoyens.

On ne songeait déjà plus à l'erreur grossière de l'ingénieur qui avait indiqué les lignes originales et dont la maladresse, ou l'ignorance, avait été cause que la ville était obligée de payer beaucoup plus cher qu'il n'avait été prévu.

Or voici qu'à la stupefaction générale, une cargaison de nouvelles réclamations en dommages vient de tomber sur les bras des arbitres!

Il se trouve, en effet, que onze gros propriétaires ont aujourd'hui des réclamations semblables à celles des deux autres, à faire valoir contre la ville. Et si nos informations sont exactes, il y en aura d'autres demain!

La cause de tout ce brouhaha? Toujours les lignes homologuées fictives ou fausses!

Est-ce possible, direz-vous? Comment peut-on imaginer que le département de la voirie ait pu, ainsi déléguer à la tonne des certificats de lignes homologuées, sur une même rue, en contradiction flagrante avec les plans faits de longue date? Comment supposer que les arbitres, aidés des ingénieurs, des avocats et des intéressés, aient pu employer des mois et des années à compiler plans et documents, titres et certificats, sans s'apercevoir de l'erreur commise?

Nous ignorons et nous ne tenterons pas de l'expliquer. Mais, le fait reste, renversant et scandaleux. Voici la ville confrontée avec un problème pas très facile à résoudre, mais qui, en tout cas, fera enquerir à quelqu'un des responsabilités lourdes à porter.

Le Conseil-de-Ville n'a pas pu ou n'a pas su rompre avec ses anciennes traditions, et l'enlèvement de la neige des rues se fera encore, cette année, selon les procédés plus que rudimentaires qui étaient en honneur au temps où Montréal n'était qu'une bourgade.

Quelles que soient les réformes que l'on songe à introduire dans le système présentement en vogue, l'enlèvement de la neige au moyen de véhicules entraînés par de pauvres hardielles, ne donnera jamais satisfaction au public et encore moins à la compagnie des Tramways, qui, à titre de partie au contrat, aura bon gré quel gré son mot à dire, dans la dépense des deniers publics affectés à ce coûteux service.

Mais, là n'est pas, pour le moment, le point important de la discussion, celui qui prime toutes les considérations d'économie ou d'efficacité, celui qui a fait perdre de vue à nos édiles les avantages de méthodes plus modernes et plus expéditives; pour débarrasser nos rues de l'avalanche de neige, dont nous sommes gratifiés, chaque hiver.

On a, en effet, allégué que l'enlèvement de la neige, au moyen de tramways, priverait la population ouvrière de son moyen de subsistance, pendant les mois rigoureux de la froide saison.

Un autre corbeau plane au-dessus du palais de Concordia! Il en vient de tous côtés de ces vilains oiseaux noirs, et nos édiles sont trop occupés à parer aux éventualités, pour s'occuper sérieusement d'affaires.

Le nouveau "scandale" est de dimensions colossales et il aura un retentissement qui laissera loin derrière lui les émotions causées par l'appréhension en bloc des membres de la Commission des Finances, sous le coup d'une accusation pour rire, d'avoir violé les dispositions de la charte, en rapport avec le paiement des dépenses de voyage officiel du maire à Paris.

Il ne s'agit plus de trois mille dollars, mais de quinze à vingt mille dollars que la ville sera appelée à payer, par suite d'une erreur commise par les fonctionnaires de l'un des plus importants services municipaux.

Volci les faits: L'élargissement de la rue St-Antoine ayant été ordonné, on résolut de partager les travaux d'expropriation en plusieurs sections, et le travail fut poussé avec toute la célérité qu'ont permise les innombrables pétitions à la Législature, les contestations non moins innombrables des indemnitaires et les lenteurs ordinaires de la procédure municipale.

Bref, la question est vieille de six ans, et les arbitres chargés de rendre justice à qui de droit ont blanchi à la peine, penchés en permanence sur des plans, des rapports et des états de compte.

L'expropriation aura donc été très coûteuse, si non ruineuse, et pour la ville qui paiera la grosse somme et pour les expropriés qui ont vu leur propriété se déprécier terriblement, par suite du retard apporté à la restauration de cette rue, dans des conditions normales. Enfin, le travail

Nous applaudissons à l'initiative du gouvernement français qui veut prime le désir que l'hon. M. Brodeur achève son oeuvre d'épuration du département de la Marine, sans crainte, sans merci et à fond. C'est ce qu'il fait en ce moment.

A SAINT-LOUIS

JUSQU'OU VA L'AUDACE DES FARCEURS QUI ONT MONTE LE COUP DES SOUMISSIONS POUR RIRE.

C'est partie remise et le Conseil de St-Louis devra tirer la situation au clair, avant que le mal soit irréparable. Les citoyens ont l'oeil ouvert. En attendant, le "Bulletin" se demande jusqu'ou M. le maire Turcot poussera-t-il l'audace? Nous l'avons entendu, mardi dernier, poser d'une voix mielleuse à M. le secrétaire de la municipalité, la question inaudacieuse, que voici: "N'est-ce pas, M. le secrétaire, que nous avons mis des annonces dans tous les journaux, demandant des soumissions pour la fourniture de la pierre à trottoirs?" Ses moustaches frisées n'ont même pas frémi, mais son visage pâlit quelque peu, lorsque l'honnête secrétaire répondit: "Dame, nous avons mis des annonces dans deux journaux."

que peu, lorsque l'honnête secrétaire répondit: "Dame, nous avons mis des annonces dans deux journaux." C'est qu'il craignait que quelqu'un posât la question: "Quels journaux? Produisez donc les annonces publiées et prouvez donc qu'elles n'étaient pas insérées à la page des petites annonces, en're deux demandes d'emploi et une demande de servante, là où personne ne pouvait avoir l'idée de les aller chercher!" Nous avons été surpris de ne pas entendre quelqu'un démasquer les farceurs et leur demander si c'est là ce que l'on appelle agir honnêtement. On ne perd rien pour attendre.

Bryan Est Sacrifié

LE LEGENDAIRE POLITICIEN A EU LE SORT QUE LUI RESERVAIENT LES PROPRES CHEFS DE SON PARTI.

La victoire de William H. Taft, a causé moins de surprise que de satisfaction. Elle était prévue et attendue.

L'enthousiasme manifesté par ce pauvre Bryan, enthousiasme qui a fini par inquiéter les républicains, pendant les derniers jours de la vigoureuse campagne qui vient de se terminer, l'enthousiasme de Bryan, disons-nous, a prouvé que le candidat perpétuel est tombé dans le piège que lui ont tendu ses amis, les chefs du parti démocrate, en le choisissant avec grand tapage, comme porte-étendard du parti pour la troisième fois.

A telle enseigne, que l'Etat de New-York et même la ville de New-York qui est sous la domination de Tammany Hall, ont voté contre lui, en faveur des candidats républicains. C'est-à-dire que les démocrates avancés ont voté contre leurs convictions politiques, car, autrement, les républicains n'eussent pas compris New-York, le château-fort démocrate. Et pourquoi, ce changement de front?

Tout simplement pour se débarrasser de Bryan, dont la candidature était inévitable, mais dont les idées politiques étaient rejetées d'avance. Les chefs démocrates ont réprimé leurs ambitions et fait preuve d'une incroyable énergie. Ils tenaient, en effet, la victoire, si l'Etat de New-York avait voté en faveur de Bryan, car l'influence prise de ce côté eût débordé le peu d'encouragement que Taft a reçu de certains états reconnus comme attachés à la cause républicaine. Mais, les démocrates le New-York sont restés inflexibles et ils ont froidement sacrifié leurs chances de succès, pour exterminer celui qu'un mauvais sort a collé au flanc de leur parti: le socialiste Bryan. Le légendaire politicien est désormais écarté de la route qui mène au Capitole. Son charriot d'aventurier a roulé dans le fossé et les démocrates seront enfin libres de se choisir un chef qui les mènera à la victoire.

HOMMAGE PUBLIC

Son Honneur le Maire Payette recevra, mardi, de la part de ses nombreux amis un témoignage public de leur admiration pour ses belles qualités de citoyen, qui l'ont fait l'un du peuple au scrutin de février dernier et qui lui a valu d'être honoré d'une façon si éclatante par le Gouvernement de la République française, lors de son récent voyage à Paris, où notre premier magistrat a si dignement représenté la ville de Montréal, aux fêtes du Tricentenaire de Champlain. C'est en effet, à l'occasion de sa décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur que les citoyens ont pensé de lui offrir ce bronze magnifique qui lui sera présenté mardi.

ROOSEVELT JOURNALISTE

Au moment où la nation américaine est sur le point de lui choisir un successeur et que son terme d'office comme président touche à sa fin, Theodore Roosevelt vient de compléter sa cinquantenaire année. La carrière remarquable que cet homme d'Etat a déjà fournie est en ce moment moins captivante que la pensée de celle qui lui reste à fournir. Roosevelt est encore un homme dans sa prime jeunesse, en pleine possession de sa vigueur physique, et jouissant d'un prestige personnel sans égal et d'une influence plus grande que celle que tout autre de ses contemporains. M. Roosevelt a donc devant lui l'avenir le plus brillant qu'il soit possible de concevoir. Mais la question se pose: que fera Roosevelt lorsqu'il aura quitté la Malson Blanche? Sa détermination est toute prise et sans hésiter l'ex-président embrassera la carrière du journalisme. Il est pu choisir. Maintes carrières étaient ouvertes à son talent, mais son ambition est de rester sur la brèche, en contact avec les partis politiques, sûr d'être une force avec laquelle il faudra compter. N'importe, l'entrée de Roosevelt dans le journalisme donne un cachet nouveau à une profession qui a bien ses débâcles, mais qui a ses avantages, puisqu'un Président qui fut l'émule des plus grands hommes d'Etat de son pays, ne dédaigne pas d'y faire du service.

Ce bronze est une oeuvre d'art due à notre jeune et distingué sculpteur, M. A. Laliberté, et Son Honneur aura d'autant plus de plaisir à le recevoir qu'il lui dira le mérite d'un artiste canadien, en même temps qu'il lui rappellera un souvenir glorieux. Nous nous associons de tout coeur à nos amis pour offrir à Son Honneur l'hommage de notre filiale affection et nos félicitations les plus sincères.

POURQUOI ?

Les citoyens de St-Louis écrivent au conseil pour protester contre les qualités des matériaux employés dans la confection des trottoirs et que l'on cherche à leur imposer. Ils demandent qu'on leur fournisse une autre sorte de pierre que celle que la majorité du Conseil s'est jurée d'avoir coûté que coûte, mais leurs requêtes sont jetées au panier. Pourquoi? La province de Québec vient de rembourser en beaux deniers sonnants une ancienne dette de \$2,600,000 qui prévoyait, depuis trente ans, son actif et cela sans nuire à l'état de ses finances. C'est ce qui fait dire à l'hon. M. Weir que la province est maintenant prête, à faire honneur à toutes ses obligations à mesure qu'elles deviennent dues et cet état d'affaires finit au fait que le gouvernement n'a pas fait d'emprunt depuis onze ans, a créé en notre faveur un mouvement de sympathie et de confiance qui se traduit par l'élévation de notre crédit au plus haut point.

Après huit jours nous ne connaissons pas encore le résultat définitif des élections de Terrebonne, et l'on parle d'annexion de cette colonie au Canada. Laissons d'abord les Terre-Neuviens apprendre à marcher seuls!

Les torés s'en prennent à M. R. L. Borden de la défaite de leur parti. Il est évident que l'hon. M. Foster continue aussi son oeuvre

LA BANDE MYSTERIEUSE

UNE SINGULIERE AVENTURE

M'étant arrêté au café avec un jeune sous-officier de ma connaissance, en garnison à D., j'arrivai à la gare cinq minutes avant le départ du train. Après avoir, sans affectation, regardé et exploré les premières classes, je mettais la main sur la poignée d'un compartiment de seconde occupé par un seul voyageur, lorsque ce dernier me répondit d'un mot sec: «réserve», en me montrant une petite bande collée en travers d'une des glaces.

On donnait le signal de départ, je passai outre et me calai tranquillement. Son instinct, son intuition, son influence d'une idée fixe, les regards hospitaliers ne me trahirent pas tout. Je croyais lui avoir vu un col d'astrakan. De plus, il me paraissait singulier que ce monsieur en robe pour lui seul, et pour un trajet de médiocre durée, un compartiment de seconde classe. Qu'un personnage assez fortuné pour ne pas regarder à la dépense veuille s'assurer ses précieuses aises au prix d'un billet de cent francs, rien de plus naturel; mais alors ce personnage n'aurait pas choisi de simples «secondes» pour y carter son importance.

J'en étais à ce point de mes réflexions, lorsque brusquement, sans avertissement préalable du mécanicien, le convoi ralentit sa marche et stoppa en pleine campagne.

Le sang ne me fit qu'un tour. Vivement, je tirais ma montre: elle marquait 9 h. 05. Parbleu! le coup de train réglé par le télégramme de la soirée «comme convenu»! La bande mystérieuse opérant à mon nez et à ma barbe! Par exemple, c'était trop fort! Je voulus me précipiter à la portière, mais encadré entre deux quadrilles de journeaux à la manille, qui avaient étalé des couvertures sur leurs genoux, quand je fus réussi à les bousculer pour me pencher au dehors, je m'aperçus, dans la nuit noire, que les employés couraient éperdus, avec des falots...

Je sautai à terre et m'enquis de la cause de l'arrêt.

Le chauffeur me répondit d'un ton bourin: «Les rails ont été graissés.»

—Pas possible?

—Voyez vous-même!

—A la hauteur de sa lanterne posée au ras du ballast, je pus me rendre compte effectivement, sur une assez grande longueur, les rails avaient été enduits de saindoux!

Ils présentaient ainsi une surface lisse, onctueuse, destinée à empêcher l'adhérence des roues et à provoquer, après quelques minutes de patinage, un arrêt momentané du convoi.

L'endroit avait été judicieusement choisi, à mi-montée d'une forte rampe; l'effet de la manœuvre fut inévitable. Encore un beau travail à l'actif de la bande mystérieuse!

Bien vite, je me dirigeai vers le compartiment «logé». Par parenthèse, on devait reconnaître, le lendemain, qu'il n'y avait point eu de «location» effectuée, et que le pseudo-localitaire avait eu l'audace de coller tout bonnement lui-même, sur la glace, une bande du modèle officiel qu'il s'était procurée, lui seul savait où! Il me suffit d'un coup d'œil pour m'assurer que mon homme avait disparu.

Mais à quoi imait cette comédie? Il n'y eut pas loin à chercher: le compartiment en question se trouvait contigu à celui réservé au convoyeur des postes... et le convoyeur, grisé inamiss sur une banquette au milieu de ses amis de dépêches évanouies!

A mes appels, les employés accoururent, et ce fut bientôt d'un bout à l'autre du train, un brouhaha d'exclamations indignes ou d'apitoiées.

Il se trouva là, par bonheur, un vénéreux docteur pour donner ses soins à la victime, laquelle était simplement endormie...

La-dessus, le conducteur ayant refermé les portières, le mécanicien remonta sur sa machine, rétablit l'adhérence des roues au moyen de traxaux sablières. Un coup de sifflet, et l'express reprit sa course à toute vapeur!

J'avais excipé de ma qualité pour demeurer avec le préposé des postes et le docteur.

Ce dernier avait été frappé, comme moi, de l'odeur caractéristique—rappelant celle du chloroforme—qui imprégnait, à notre arrivée, l'atmosphère du réduit, et qui persistait encore appréciable, après une ventilation énergique.

Or, le fait que le corps du préposé ne décelait aucune trace de violence écartant toute idée d'agression directe, un soupçon m'était venu quant au mode de procéder de l'auteur de l'attentat. Je connaissais les ressources d'imagination de la bande. Ce soupçon, je n'étais pas fâché de l'éclaircir sur-le-champ.

Je dirigeai mes investigations du côté de la cloison de séparation.

Maldit d'une lanternette à poche qui me me quitta jamais, j'explorai minutieusement, méthodiquement, de l'œil et du doigt, sans qu'un centimètre carré d'échappât à mon examen: la boiserie d'abord au-dessus du capitonnage, puis sous la banquette, et là, enfin, mes recherches furent couronnées de succès.

—Tenez, dis-je, en m'adressant au docteur et lui montrant, éparpillées sur le plancher du wagon où elles formaient un petit tas conique, des parcelles de sciure de bois que surmontait un trou rond offrant un diamètre de huit à neuf millimètres, vous avez devant vous l'explication du drame.

—Vraiment?

—Oui, et rien n'est plus aisé que de le reconstituer. L'opérateur a foré, au moyen d'une vrille, ce trou par lequel il a introduit l'extrémité d'un tube de caoutchouc communiquant avec un récipient rempli d'un gaz anesthésique puissant. Le réduit une fois saturé et le convoyeur endormi, notre homme s'est faufilé d'un compartiment dans l'autre par le marchepied à contre-voit, ainsi que l'attestent les deux portières trouvées ouvertes, et s'est employé à une fouille active parmi les sacs de dépêches jusqu'au moment où le train a commencé à patiner et à ralentir. Alors il a sauté à terre, et rejoint avec le produit de son vol les graisseurs de rails ses complices.

Au docteur qui s'étonnait de la précision de mes recherches, je me gardai de faire part de mes observations antérieures, auxquelles revenait tout l'honneur du résultat. Même, ne tenant pas à me «brider» inutilement auprès de la bande, je l'invitai à me garder le secret, et, le lendemain, les journeaux annonçaient que ce jour-là, un inspecteur bien le communiqué: «un inspecteur de la Sûreté qui se trouvait par hasard dans le train avait pu procéder immédiatement aux premières constatations: la justice informée...»

Seul, le chef d'atelier du résultat de ma campagne.

L'enquête ouverte par le parquet de D., amena, outre la découverte de la trace de la formule collée sur la glace de son compartiment par le mystérieux voyageur, une déposition intéressante

du commis du bureau de poste de service au guichet dans la journée, du vol de la bande mystérieuse. Le commis se souvenait parfaitement d'avoir remarqué un monsieur très brun, à la chevelure abondante portant moustache et favoris, et vêtu d'un pardessus à col d'astrakan, qui s'était tenu dans la salle d'attente, pendant le coup de feu du courrier de Paris. Tout en seignant de lire sur la tablette réservée au public, il paraissait surveiller les guichets, cela au point que le commis put s'imaginer avoir affaire à un inspecteur en tournée incognito—alors que, simplement, dans le but que l'on devine, notre homme notait les changements au passage.

Tandis que se poursuivait l'interrogatoire, je me remis secrètement à l'endroit où s'était produit l'arrêt du train; cent mètres à peine le séparèrent d'un chemin carrossable.

Or, au point où ce chemin se rapprochait le plus de la voie ferrée, je relevai sur la chaussée une large tache de pétrole... L'automobile de la bande avait donc stationné à cet endroit.

Maintenant, j'avais barre sur mes gaillards, puisqu'ils jouaient devant moi à jeu ouvert, et, qu'autre leurs divers signalements, je possédais le nom et l'adresse du destinataire de la fameuse dépêche: le sieur Grossac. Et, par lui, je tenais tous les autres!

Dans l'après-midi même, j'étais à Mareuil, dont le maire me fournissait complaisamment sur son administré les renseignements suivants: «M. Grossac, me déclara l'honorable magistrat municipal, n'est établi que depuis sept ou huit mois dans le pays, où, avant sa venue, personne n'avait entendu parler de lui et où, du reste, il ne fait rien pour attirer sur lui l'attention: tout au plus a-t-il réclamé son inscription sur les listes électorales et voté aux dernières élections. Il passe pour riche et, par conséquent, il a une habitude de maison isolée, la Maison Rouge, située à près de deux kilomètres du bourg, au milieu d'un bois qui a fait enclore de grillages. La Maison Rouge est elle-même entourée d'un parc cent de mètres et gardée par deux dogues danois féroces. Il vit là, dans le tête à tête peu récréatif d'une vieille domestique à moitié idiote, la mère Dorothée, qui a la réputation de se enivrer.»

—Non, il ne fraye avec personne?

—Non, il a les goûts inhospitaliers d'un ours, et le physique aussi, du reste. C'est un gros bonhomme de 60 ans, à l'air renfrogné avec ses grands cheveux qui s'étalent à même le collet de sa houppelande, sa barbe de patriarche et ses lunettes aux verres teintés.

—Reçoit-il des visites?

—Son fils vient le voir assez souvent.

—A-t-il un fils?

—Oui, à Paris, je crois.

—J'ai vu.

—Dans les 18 ans.

Le portrait du jeune Grossac tel qu'il me fut décrit: «un très joli garçon, fine moustache, coiffure à l'aristocrate, répondait exactement à celui du chauffeur sifflonnant par l'architecte.»

Le père et le fils Grossac n'étaient autres que nos deux compères du Terminus.

Je demandai si ces messieurs pratiquaient le sport de l'automobile.

«Non, me fut-il répondu, mais ce doivent être des fervents de la pédale, car on ne les rencontre guère hors de chez eux que montés à bicyclette.»

Parbleu! pensai-je, les bicyclettes servent à rallier l'automobile, qui, trop compromettante, est restée à quelque distance de là. Ces coquins sont la prudence même. Je ne m'étonne plus qu'ils nous aient échappé si longtemps!

Sur quoi, suffisamment édifié, je pris congé de M. le Maire.

Courir au parquet de D... me revint de deux mandats d'amener, revenir d'arr-dare à Mareuil, fut l'affaire de la soirée.

A la nuit tombante, je sonnais à la grille de la Maison-Rouge, après avoir donné l'ordre à mes gendarmes de se cacher dans les fourrés voisins; et je ne voulais pas en démanquant prématurément leur présence, s'exposer à faire le siège de ce repaire de brigands.

A mon coup de cloche réformidable d'abord des aboiements formidables: les dogues danois accrus s'étaient précipités sur la grille et, dressés contre les barreaux, l'œil ensanglanté, les crocs menaçants, la gueule bavaante, grondaient à mon adresse, de façon peu rassurante.

L'accueil de ces féroces bêtes me permit de mesurer les difficultés de l'opération que je méditais. Evidemment, ça ne marcherait pas comme sur des roulettes. Mais, au cours de ma carrière, j'en avais vu bien d'autres.

J'attendais depuis cinq bonnes minutes, et me disposais à sonner une seconde fois, lorsque enfin la gouvernante apparut au tournant d'un massif.

Elle vint clopin-clopin, jusqu'à la grille et là, sans m'ouvrir, grogna, en me désignant avec méfiance:

—Que voulez-vous?

—Je suis chargé, par M. le maire de Mareuil, d'une pièce officielle pour M. Grossac.

—Une pièce? quoi ça?

—Un papier.

—Passez votre papier, je le lui donnerai.

—Non, c'est entre ses mains seules que je dois m'en dessaisir.

—Mon maître n'est pas là.

—Quand pourra-t-il le voir?

—Elle hésita, puis d'un ton maussade: «Il ne rentre qu'à la nuit. Revenez demain.»

—Soit, demain. Bonjour la mère.

La vieille me tourna le dos, sans me répondre, et reprit le chemin de la maison.

«Diable! grommelai-je, avec ce Cerbère en jupon et ses deux molosses, le Grossac est bien gardé!»

—Non, pas! Si nous attendions à demain, nous trouverions l'oiseau envolé; puisqu'il rentre cette nuit, c'est entre moi même que nous lui mettrons la main au collet.

—Faudra donc du cynisme? objecta le brigadier. Voyez donc...

La position offrait, en effet, des difficultés sérieuses, et autour du parc, regardant, sans la moindre solution de continuité, un mur de clôture haut de sept à huit pieds, quasi infranchissable avec son chaperon couronné de tessons de verre, et par surcroît, d'un fil de fer agrémenté de sonnes artificielles; peu propre également aux tentatives d'escalade, la grille, massive, hérissée à son sommet de fers de lance et d'aristachus.

Je parle pour mémoire des danois, qui ne se fussent pas fait faute de dévorer les assaillants. Enfin, même en supposant la place forcée, il y avait de grandes chances pour que cette dépense de stratégie aboutît à un résultat négatif, car, même si nous possédions quatre issues, quatre issues se convertant aux quatre pans de l'enceinte. La seule issue renard avait son indicateur de danger, qu'il laissait bêtement pincer au gîte.

Année n'avais-je pas songé un instant à procéder à son arrestation chez le Trop de complications, sans compter celle de l'heure, un feu roulant de coups de feu me parvenant rapidement, et m'empêchant de la disposition des lieux. La seule voie accessible à bicyclette était une avenue au milieu d'une large pente éclaircie entre deux murs élevés et aboutissant à la grille, après la traversée du bois.

C'était donc par là que viendrait notre homme, forcément.

Le plus simple était de le cueillir sur sa selle, au passage. Mais nous avions affaire à un si rusé coquin, tellement féroce et fécond en ressources, qu'avec lui je n'estimais nulle précaution superflue.

—A mi-chemin de l'avenue, ayant choisi deux arbres qui se faisaient vis-à-vis, à l'un d'eux j'attachai une des extrémités de la solide cordelette dont je m'étais muni pour ligotter notre prisonnier, et j'enroulai l'autre extrémité autour du second arbre, celle là sans la fixer à terre, de façon que la cordelette dont je tenais le bout libre put jouer aisément, c'est-à-dire, à la moindre traction, se tendre brusquement en travers du chemin et le barrer à la hauteur du guidon de la bicyclette.

Le Grossac devait infailliblement buter dans l'obstacle et rouler à terre, où le brigadier et moi lui éparquerions la peau de se relever.

A tout hasard, j'avais posté les deux autres gendarmes à l'entrée de l'avenue, avec mission de fermer la retraite au fugitif, dans le cas où, pas impossible, nous l'aurions laissé s'échapper.

Tout cela était assez gentiment combiné. Le traquenard dressé, il ne nous restait plus qu'à attendre le bon plaisir de notre gibier.

Donc, nous prenons l'affût, l'œil et l'oreille au guet.

L'obscurité était complète. Pas une clarté au ciel. Dans l'air, chargé d'une humidité glaciale, passaient par intervalles des souffles prolongés qui se coulaient de frissons les cimes dénudées, éveillaient, parmi l'émoi des brindilles et des feuilles mortes, des traînées de soupirs, comme des plaintes et des chuchotements d'âmes errantes sous le couvert. Dans le lourd silence des accalmies, on entendait que la raie respirait des danois, qui, inquiets, le muflle collé à la grille, grondaient sourdement dans notre direction, flairant un ennemi caché.

Une heure, deux heures se passèrent dans cette anervante faction.

Enfin, nous tressallâmes.

«La-bas, à l'orée du bois, un point lumineux venait d'apparaître, glissant, tel un farfadet de légende au ras des talus.»

«Bon! pensai-je, il n'y a qu'une lanterne: Grossac est seul.»

La lueur a franchi la passe gardée par les gendarmes, j'ai tendu et armé solidement la cordelette. Enfermé entre les deux barrages, comme le poisson dans une nasse, l'homme est pris...

Le point lumineux grossit, grossit fantastiquement, cerné, dans cette atmosphère saturée de vapeurs d'un halo trouble. Le voici arrivé à cinquante mètres de l'obstacle. Encore quelques secondes, et...

Juste à ce moment, un éternement éclata, formidable, partant du buisson derrière lequel est blotti le brigadier; les chiens se mettent à aboyer avec fureur et l'on devine le résultat de cette manifestation aussi malencontreuse qu'involontaire de non-collaborateur.

Vivement, sans hésiter, sautant de selle en pleine marche, l'homme a reculé cap pour cap, renfonçant sa machine et s'est enfui à toutes pédales sans reculer sans reculer.

Par bonheur, il a encore à compter avec nos sentinelles, et, une fois noté, il n'a point déjourné leur vigilance, nous entendons, à l'autre bout de l'avenue, un remue-ménage terrible...

Hélas! quand, le brigadier et moi, nous arrivons en courant sur le théâtre de la lutte, nous trouvons les deux infortunés agents de l'autorité gisant sur le sol, renversés de deux nôtres coups de poing!... Le vieux drôle nous a décidément brûlé la politesse. Une lueur presque imperceptible déjà, là-bas, file à travers la vaste plaine.

Le coup est manqué! Le diable sort du gendarme et de son stupide éternement!

Tout de même, si le poisson n'est échappé de la nasse, il a laissé de ses écailles entre les mains de ses agresseurs: ceux-ci l'ayant saisi au vol et, suivant leur expression, «coche» de leur poignes solides, ont réussi à le dépouiller de sa houppelande, qu'ils me présentent comme un trophée.

Vite, j'allume ma lanterne et j'examine le trophée.

Renforcée d'un rembourrage copieux, qui dépassait quatre ou cinq centimètres dans sa plus faible épaisseur, cette houppelande, ainsi matelassée, permettait à un sveltes adolescent de se donner la carrure avantageuse d'un «cent kilos»!

Cette trouvaille ouvrait un large champ aux hypothèses.

J'étais encore plongé dans mes réflexions, lorsque le brigadier me tendit avec respect deux objets informes qu'il venait de ramasser à terre et dans lesquels, sans grand étonnement cette fois, je reconnus... une barbe postiche et une perruque!

Ces accessoires complétaient le travestissement.

Mais le travestissement de qui?

Hé, hé! pensai-je, papa Grossac, vous me paraissez, aussi bien lesse pour votre âge et pour votre embonpoint! Ne seriez-vous donc qu'une trombe incarnation de M. le comte de la Roche-Allure, baron de Vauffrey, seigneur de Maison-Rouge et autres lieux?

C'était un foi, bien probable, et l'événement se chargea, d'ailleurs, de justifier mes soupçons.

Le lendemain, une descente de justice à la Maison-Rouge amena, au cours d'une perquisition minutieuse, la découverte d'un vestiaire à ruder jaloux Fregoli lui-même.

J'y retrouvai, sans trop d'étonnement, certain pardessus à col d'astrakan, mais aussi, ce qui me rendit rêveur, quatre dossiers d'identité, parfaitement en règle, à quatre noms différents, compris celui du sieur Grossac!

Ce dernier trait paraissait la psychonomie de notre chef de bande, décidément un coquin bien second en ressources et bien retors.

Certes, la découverte ne manquait pas d'intérêt; mais la personne même de l'effronté imposteur ne m'en avait pas moins échappé.

Mon homme courait encore, et tout était à recommencer sur nouveaux frais—avec un peu plus de difficultés que devant, puisque, se sachant démasqué, il allait redoubler de vigilance. Et que le diable en dévotais! Maudit brigadier!

Enfin, sans me décourager, je me remis en selle.

Que le gendarme eût gagné la première manche, j'étais probable, et moi la revanche!

(à suivre)

Maxime AUDOUIN.

THE ROYAL BRIDGE & IRON WORKS, LTD.

83 rue Colborne

Entrepreneurs en construction d'acier. Gros assortiment de Lambourdes, Chevrons, Angles et Plaques de toutes sortes.

83 RUE COLBORNE

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne regardez aucun mail d'œil, la vue est trop précieuse. Tenez votre vue en bonne santé et évitez les troubles de la vue.

ALLEN A. L'INSTITUT D'OPTIQUE

Vol. et spécialiste BEAUMIER

144 Est, rue St-Catharine, près au Hotel de France.

THE ROYAL GUARDIANS (GARDIENS ROYAUX)

SOCIÉTÉ CANADIENNE VINGTIÈME SIÈCLE. Pas une clarté au ciel. Dans l'air, chargé d'une humidité glaciale, passaient par intervalles des souffles prolongés qui se coulaient de frissons les cimes dénudées, éveillaient, parmi l'émoi des brindilles et des feuilles mortes, des traînées de soupirs, comme des plaintes et des chuchotements d'âmes errantes sous le couvert. Dans le lourd silence des accalmies, on entendait que la raie respirait des danois, qui, inquiets, le muflle collé à la grille, grondaient sourdement dans notre direction, flairant un ennemi caché.

SON FONDS DE RÉSERVE DÉPASSE \$100,000

EMET DES CERTIFICATS POUR DES MONTANTS DE \$500 À \$5,000.

DEPARTEMENT DE MALADIES ET DE FUNÉRAILLES.

Ses taux sont approuvés par les plus éminents actuaires. Ses plans conviennent à toutes les conditions.

- 1.—Taux gradué jusqu'à 55 ans.—(Plan de prix courant.)
- 2.—Taux fixe, toute la vie, approuvé par le Gouvernement de Québec.
- 3.—Taux fixe, plan de participation, donne droit au membre, au bout de trois ans, à un prêt d'argent, à un certificat payé ou une assurance acquittée.
- 4.—Le plan de paiement limité, 10, 15, et 20 ans, n'est offert par aucune autre Société.

Certificats non confiscables, après trois années de paiements.

Fraternité Chambers. A. T. PATTERSON, Secrétaire Suprême.

Angle rue Sherbrooke et Ave. du Parc. MONTREAL.

LOI DE LA CHASSE DE QUÉBEC

La province de Québec est divisée en deux zones appelées respectivement Zone No 1 et Zone No 2.

La Zone No 1 comprend toute la province moins cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE No 1.

1906.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'original, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année; sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre entre le premier décembre d'une année et le premier octobre de l'année suivante.

De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année;

De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'original, le caribou ou le chevreuil; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil (red deer) depuis le vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année;

De chasser, tuer ou prendre l'original ou le chevreuil dans les rivières d'hiver (sawing) de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige (crustling);

De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est-à-dire les petits, jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 de cet article;

De chasser, tuer ou prendre en quelque temps que ce soit, la femelle de l'original. (S.R.Q., 1390; S.2 V., ch. 19, art. 1; 59 V., ch. 20, 1; 351 V., ch. 23, art. 1.)

1908.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants pendant une saison de chasse, plus d'un original, deux chevreuils et deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

1909.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le castor, en tout temps jusqu'au premier novembre 1910 pour la Zone No 1, et après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année; 16 Ed. VII, ch. 19, art. 2.)

Le vison, la luttre, la martre, le pékan, le renard et le chat sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. Cependant, il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes, ou rouges.

Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de décembre de chaque année, et l'ours entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2.)

Le rat musqué en aucun temps de l'année, excepté dans le mois d'avril (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2.)

1900.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre:

Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; les perdrix grises et de savane; entre le quinzième jour de décembre et le premier jour de septembre de chaque année, et les perdrix blanches (partridge) entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année;

Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (hec scies), les huards et les gurlands, entre le premier jour de mars d'une année et le premier jour de septembre de la même année. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 3.)

En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix ou les macreuses, sarcelles ou canards sauvages, d'aucune espèce; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder ou d'exposer, sous aucun prétexte, des levées ou appellants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage;

1900.—Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane et aucune bécasse avant le premier jour d'octobre 1910.

Toute livraison de telle perdrix ou de telle bécasse faite autrement qu'à titre purement gratuit constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix ou de telle bécasse constitue un achat, dans le sens de cette disposition.

Si une telle perdrix ou une telle bécasse est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession pour des fins de vente des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix ou cette bécasse en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Tout contrevenant aux dispositions du présent article rend celui qui en est tenu coupable passible pour une première infraction d'une amende de \$200 ou plus et de \$100 au moins et des dépens par chaque tête de perdrix et de bécasse, selon le cas; pour une deuxième infraction, d'une amende de \$100 au plus et de \$50 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec des dépens dans tous les cas. (6 Ed. VII, ch. 19, art. 4.)

COÛT DE LA LICENCE DE CHASSE

Les personnes non domiciliées dans la Province de Québec qui ne sont pas membres d'aucun club n'ont incorporé dans la Province \$25.00

Les personnes non domiciliées dans la Province membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés \$10.00

AMBIOT P. BROUILLET

ENTREPRENEUR

LEMAIR

ENTREPRENEUR-MACONS

502 Rue. Hotel-de-Ville

79% Rue Ste-Elisabeth

Estimés données sur demande. TEL. EST 1420

CHRONIQUE THEATRALE

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

"NAPOLÉON" Semaine de Gala.

La pièce que M. Paul Cazeneuve porte à l'affiche du National la semaine prochaine est incontestablement la plus belle, la plus historique de toutes les versions de Napoléon qui ont été présentées devant le public. Le succès que cette pièce a remporté au Théâtre Français et au Théâtre National, il y a deux ans ne peut être que répété la semaine prochaine. Parmi les tableaux qui seront reproduits citons: Chez Pierre-Lazarre, l'Astrologue, La Veille d'

LES SOIRES DE FAMILLE DU CONSERVATOIRE LASSALLE

Mardi, 17 novembre aura lieu la deuxième Soirée de Famille du Conservatoire Lassalle.

On y passera deux grandes heures de gaieté et de rire avec *Le Médecin malgré lui*, comédie en 3 actes, de Molière et *Madame crocot*, comédie en 1 acte, qui sera jouée par les pupilles du Conservatoire. Ce sera vraiment intéressant d'entendre la charmante piécette de Maurice Hennequin représentée par de jeunes bambins qui surprennent, ainsi que leurs aînés l'ont fait, l'auditoire qui se rendra, ce soir-là, au Monument National.

"Le médecin malgré lui", une des œuvres les plus comiques de Molière, nous permettra, une fois de plus, d'apprécier le joli talent de nos jeunes compatriotes. Il y aura un bel intermède entre les deux pièces. Retenez, dès aujourd'hui, vos places chez Hurteau, coin Ste-Catherine Est, et chez M. D. Masson, 15, 20, rue Préfontaine, car il y aura foule.

Depuis mardi dernier, jour de l'inauguration des Soirées de Famille, et dont le succès a été éclatant pour nos compatriotes du Conservatoire, le nombre de membres honoraires a doublé, c'est assez dire qu'il sera prudent de retenir vos places à l'avance.

MAISON ROUGE

M. Paul Cazeneuve

na, Le Divorce, La Retraite de Russie, L'Invasion

